

Communiqué de SUD Aérien Solidaires & SOLIDAIRES Douanes

Aucun armement ne doit quitter les aéroports français pour alimenter le génocide à Gaza !

Nous, syndicats SUD Aérien Solidaires et SOLIDAIRES Douanes, dénonçons l'expédition depuis les aéroports français de matériels militaires ou à des fins militaires (biens à double usage) destinés à Israël¹, réalisée dans une totale opacité.

Les personnels des douanes se voient refuser les informations indispensables pour exercer leur mission de contrôle, et les personnels de piste sont sollicités pour charger des caisses scellées sans savoir ce qu'elles contiennent.

Ce fonctionnement est inacceptable : il empêche toute vérification légale et transforme les travailleurs en exécutants involontaires de choix politiques qui violent le droit international.

Depuis des mois, les bombardements ont causé la mort de milliers de civils palestiniens. De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG), experts indépendants et organes internationaux alertent² sur un génocide en cours.

Dans un tel contexte, laisser partir du fret vers Israël sans contrôle effectif expose la France à un risque de complicité de crimes de guerre.

Nous exigeons :

- l'arrêt immédiat de toute exportation de matériel militaire ou de biens à double usage (BDU) à destination d'Israël ;
- l'interdiction de charger du fret, quelle qu'en soit la nature, dans nos aéroports tant que les douaniers ne peuvent exercer un contrôle complet et indépendant.

Notre mission n'est pas d'alimenter ou de fermer les yeux sur un massacre de masse, un nettoyage ethnique ou un GÉNOCIDE !!!

Nous refusons que les travailleurs de l'aérien soient associés à des livraisons pouvant servir à commettre des violations graves du droit international. Les douaniers doivent avoir les moyens techniques et humains de faire leur travail.

Nous appelons l'État à prendre ses responsabilités, à faire cesser ces envois et à garantir que les aéroports français ne participent pas à une guerre dont les civils sont les premières victimes.

Paris, le mardi 30 septembre 2025

¹ Source : Question écrite n° 8639 au gouvernement - Livraison d'une cargaison militaire de l'aéroport Roissy CDG vers Israël, publiée le 15 juillet 2025. Disponible ici : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q17/17-8639QE.htm>

² Sources :

- Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Francesca Albanese. 1^{er} juillet 2024. Disponible ici : <https://docs.un.org/fr/A/HRC/55/73>
- Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. 20 septembre 2024. Disponible ici : <https://docs.un.org/fr/A/79/363>
- Association internationale des spécialistes du génocide. Résolution adoptée le 31 août 2025 (en anglais). Disponible ici : <https://genocidescholars.org/wp-content/uploads/2025/08/IAGS-Resolution-on-Gaza-FINAL.pdf>